



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n°2021-146
portant autorisation
du service prestataire autonomie à domicile
de la Société LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION
pour ses résidences Morbihannaises

2024 - 313

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil départemental en matière d'action sociale ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles et notamment :
- l'article L. 312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux apportant à domicile, une assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées et aux personnes handicapées visées aux points 6° et 7°,
- le chapitre III, titre 1^{er} du livre III relatif aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux et notamment :
- l'article L. 313-1 relatif à l'autorisation,
- l'article L. 313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets,
- l'article L. 313-1-2 relatif à l'intervention des services d'aide à domicile auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH,
- l'article L. 313-1-3 relatif au cahier des charges applicable aux services d'aide à domicile,
- l'article L. 313-3 relatif à la compétence du Président du conseil départemental pour l'autorisation des services sociaux et médico-sociaux,
- l'article L. 313-4 relatif aux conditions de délivrance de l'autorisation,
- l'annexe 3-0 définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés au 1°, 6°, 7° et 16° de l'article L0312-1.
- VU L'article L.7234-4 du code du travail portant dérogation à la procédure d'appel à projet pour les résidences services mentionnées au 5° de l'article L.7232-1-2 du même code, qui gèrent des services d'aide à domicile rendus aux personnes mentionnées à l'article L.7231-1 qui y résident. Ces services sont autorisés au titre de l'article L.313-1-2 du Code de l'action sociale et des familles, sous réserve du respect du cahier des charges national prévu ;
- VU L'arrêté n°2020-256 et l'arrêté modificatif n°2021-146 autorisant le SAD de la société LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION à compter du 1er mars 2020 à exercer des prestations d'aide à domicile sur le territoire départemental Morbihannais ;
- VU Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 adopté par le conseil départemental le 17 décembre 2022 ;
- VU La demande d'extension d'autorisation présentée par Monsieur François SALMON, directeur général de la société.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'autorisation accordée avec effet au 1er mars 2020 par l'arrêté n°2020-256 au SAD LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION est étendue dans les conditions énoncées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté d'autorisation n°2020-256 est inchangé. L'entité juridique gestionnaire est répertoriée comme suit au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux :

Raison sociale :	LES JARDINS D'ARCADIE EXPLOITATION
Code statut juridique :	95 - SAS
Adresse :	39 rue Washington 75008 PARIS
Numéro SIREN :	428 130 702
Numéro FINESS :	75 007 433 8

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté d'autorisation n°2020-256 est modifié. Les SAD de la société Les Jardins d'Arcadie Exploitation sont répertoriés comme suit au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux :

Dénomination :	SAD LES JARDINS D'ARCADIE – LORIENT
Catégorie établissement :	460 - Service Prestataire d'Aide à Domicile (S.A.D.)
Adresse :	Bd Laennec - 56100 LORIENT
Mode de fixation des tarifs :	01 – tarif libre
Numéro SIRET :	428 130 702 00452
Numéro FINESS :	56 002 993 6

Dénomination :	SAD LES JARDINS D'ARCADIE - VANNES
Catégorie établissement :	460 - Service Prestataire d'Aide à Domicile (S.A.D.)
Adresse :	26 rue Jeanne d'Arc – 56000 VANNES
Mode de fixation des tarifs :	01 – tarif libre
Numéro SIRET :	428 130 702 00551
Numéro FINESS :	56 003 033 0

Dénomination :	SAD LES JARDINS D'ARCADIE VILLENEUVE – LORIENT
Catégorie établissement :	460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile (S.A.D.)
Adresse :	69 Bd Cosmao Dumanoir – 56100 LORIENT
Mode de fixation des tarifs :	01 – tarif libre
Numéro SIRET :	952 959 336 00118
Numéro FINESS :	56 003 242 7

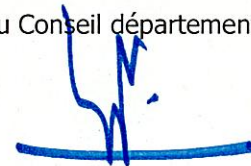
Dénomination :	SAD LES JARDINS D'ARCADIE – SAINT AVÉ
Catégorie établissement :	460 – Service Prestataire d'Aide à Domicile (S.A.D.)
Adresse :	26 rue Françoise Dolto – 56890 SAINT AVE
Mode de fixation des tarifs :	01 – tarif libre
Numéro SIRET :	952 959 336 00092
Numéro FINESS :	56 003 243 5

Publié en ligne le 04/11/2024

- Article 4 : L'autorisation est valable sous réserve du résultat d'une visite de conformité mise en œuvre dans les conditions prévues aux articles D.313-11 à D.313-14 du code de l'action sociale et des familles.
- Article 5 : La société Les Jardins d'Arcadie Exploitation intervient en qualité de service prestataire auprès des publics visés aux points 6° et 7° de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Article 6 : La durée de l'autorisation est de quinze ans à compter de la date mentionnée à l'article 1^{er}.
- Article 7 : La présente autorisation ne vaut pas habilitation à l'aide sociale.
- Article 8 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir devant la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication en ligne sur le site internet du département du Morbihan, pour les autres personnes.
- Article 9 : Le directeur général des services départementaux et le gérant de la société sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

à VANNES, le 29 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT